

Vues et illusions sur la France de demain

par Alfred SAUVY

Sommaire :

- **Le Haut Comité de la Population**
- **Les deux conceptions**
- **La méthode employée en 1980**
- **Résultats pour le Haut Comité de la Population**
- **Un exemple**
- **Toujours sur le Haut Comité**
- **« Vieillir demain »**
- **La première partie**
- **Forte déviation en deuxième partie**
- **Le vieillissement et le rejet**
- **Une conclusion bien différente**
- **Vue d'ensemble sur les deux comités**

La dénatalité a longtemps été occultée. Ce phénomène enfin reconnu, c'est désormais l'intensité de ses conséquences que l'on cherche à nier.

Alfred Sauvy montre dans ce rapport comment les études les plus officielles manifestent un refus de voir. Tout se passe comme s'il fallait démontrer – nouvelle illusion – que le vieillissement de la population est indolore.

Ce texte d'Alfred Sauvy montre qu'on n'a pas le droit de tromper pour plaire. L'opinion jugera.

En dépit d'une forte inertie et d'un refus de voir, plus accentué encore que pour l'économie à court terme, quelques études paraissent, quelques prospections se font sur le vieillissement de la population, de tous les phénomènes le mieux mesuré et le plus accessible à la prévision.

Que des ignorances se manifestent dans le public, que le refus de voir les exploite, est profondément affligeant mais, en somme, assez normal. Plus dramatique est le fait de voir confier des études officielles, sur un sujet délicat et peu connu, à des personnes qui, non seulement ne l'ont jamais étudié, mais l'abordent souvent avec des vues préjugées, tout cela sous une apparence scientifique.

Deux comités sont ici visés : *le Haut Comité de la Population*, créé au ministère du Travail, en Novembre 1978, et le Comité « *Vieillir demain* » au Commissariat du Plan, à l'intention du VIII^e plan.

LE HAUT COMITÉ DE LA POPULATION

Il a été créé une première fois en 1939, peu avant la guerre ; c'est à lui que nous devons le « Code de la Famille ». Reconstitué à la Libération, par le Général de Gaulle, qui l'a présidé lui-même pendant toute l'année 1945, il a été ensuite mis en sommeil, Georges Pompidou étant peu favorable à la famille.

Pendant cette même année 1945 (ou peut-être même un peu avant) le Gouvernement britannique a réuni la *Royal Commission on Population*, pour traiter le même sujet, en raison de la baisse de la natalité, dans le Royaume-Uni.

Pour former ces comités, deux méthodes différentes ont été employées qu'il faut brièvement rappeler.

LES DEUX CONCEPTIONS

En France, le *Haut Comité* a été constitué, avant comme après la guerre, par des personnes connaissant les problèmes de population, parmi lesquelles Adolphe Landry, grand homme à ne pas oublier. Tous les membres étaient favorables à un relèvement de la natalité française, puisqu'on n'aurait pas trouvé d'autres compétences. Il existait certes des sceptiques ou des adversaires de la cause nataliste, mais ceux-ci faisaient preuve d'une ignorance accusée en la matière, sur les faits les plus simples.

En Angleterre, la *Royal Commission* a été constituée sur un principe différent : le Gouvernement a choisi un tout petit nombre de personnes (4 ou 5, sauf erreur) de haute culture et d'une conscience éprouvée, peu au fait des questions démographiques au début, mais dépourvues de tout préjugé. Leur non connaissance initiale a été compensée de deux façons :

— *mise à la disposition de la Commission des experts nécessaires*, démographes, médecins, etc...

— *longue durée et travail intensif de leur part*. Elles ont travaillé de façon continue, profonde, en abandonnant une grande partie de leurs occupations normales.

Les deux méthodes sont également recommandables, encore qu'on puisse donner la préférence à la britannique, si les deux conditions sont bien remplies : absence de préjugé et étude approfondie. De toute façon, c'est le Gouvernement qui décide en dernier lieu des mesures à prendre, mais, dans les deux cas, il a en main un document solide, il est éclairé.

LA MÉTHODE EMPLOYÉE EN 1980

Tant pour le *Haut Comité de la Population* créé en 1978, que pour le *Comité Vieillir demain*, créé en 1979, la méthode a consisté à nommer un grand nombre de personnes, dont l'activité est plus ou moins en rapport avec la question de la population et de la Sécurité Sociale. Cette méthode s'est rapidement révélée défectueuse :

— *l'excès de nombre* transformait les débats en une suite de monologues ;

— *plusieurs membres venaient avec l'intention délibérée de défendre la cause de leur secteur*, Attitude certes compréhensible de leur part, mais nuisible à la recherche d'une solution. Pour relever la natalité, il faut évidemment innover, ce qui conduit à modifier les conditions présentes et à trouver des ressources. Dans les deux cas, divers représentants de secteurs ont jugé le leur « menacé » et ont été, de ce fait, plus critiques que constructifs ;

— *les rapporteurs de divers sujets se sont trouvés dans la même situation* de défense et de non connaissance du sujet.

RÉSULTATS POUR LE HAUT COMITÉ DE LA POPULATION

Les séances du Haut Comité ont été illustrées par des déclarations de belle tenue, mais sans recherche d'unité et surtout de réalisation : le souci critique a même été curieusement le plus accentué contre une proposition qui avait l'avantage de n'entraîner qu'une dépense minimale : il s'agissait, en l'espèce, d'accorder un congé parental de longue durée, avec semi-rémunération, complété par le remplacement de la personne en congé par une personne en chômage. Mieux vaut, était-il précisé, rémunérer une personne qui consacre son temps à l'élevage d'un enfant qu'une personne sans activité. Au lieu de donner les moyens pratiques d'une telle substitution, les membres ont préféré se livrer à une critique en règle, cherchant avec ostentation des obstacles juridiques ou autres, voire de principe.

Le rapport sur le vieillissement a été confié à une personne ignorant la question. Loin de s'identifier avec les problèmes posés par les vieux, le vieillissement est, en effet, une question spécifique. Le raisonnement du rapporteur, peut-être semi-conscient et en tout cas, parfaitement logique, a été le suivant :

— *il faut préserver le sort des vieux et obtenir pour eux des avantages supplémentaires*, demandés déjà depuis un certain temps ;

— *or, les mesures en faveur de la natalité vont exiger des ressources nouvelles*. Le risque est donc de voir un mouvement inverse — encore que partiel — de celui observé depuis plus de 20 ans à savoir, versements à la vieillesse de sommes prévues initialement pour les enfants ;

— *pour éviter le transfert ou le tarissement des ressources*, il est préférable de minimiser les conséquences du vieillissement pour la Sécurité Sociale.

Le rapport était semé d'inexactitudes techniques et, surtout, d'oublis. Et l'on pouvait lire, en particulier, cette phrase étonnante : « Ni la France, ni la population française ne vieillissent réellement ». Pour la France, il est toujours possible de juger ainsi, tant la question prête à controverse, mais placer la France en premier permettait de semer le doute en même temps sur la population.

Pour l'immigration, une déviation analogue s'est produite, sans conséquences aussi nettes toutefois. Le rapport présenté aux membres a traité de la situation des étrangers plus que de la politique d'immigration à suivre aujourd'hui ou demain. Cette fois encore, l'avenir a été oublié au profit de problèmes présents. Nous étions donc très éloignés de la novation et de l'effort à accomplir.

Le rapport général a été heureusement confié à une personne de haute valeur et de haut mérite, Monsieur Michel Combarnous, Conseiller d'Etat, lequel n'était du reste pas membre du Haut Comité. Sans adopter le style nerveux et même pathétique, qui eût convenu à notre avis, devant le danger qui se profile, il a remis les choses au point sans doute avec l'accord même du Gouvernement.

UN EXEMPLE

Reproduisons par exemple le texte sur l'âge de la retraite :

« Toute réflexion sur ce sujet doit commencer par une prise de conscience d'une contradiction entre le court terme et le long terme ».

« Actuellement, la tendance à un abaissement de l'âge de la cessation d'activité professionnelle est renforcée par deux éléments : les difficultés économiques et l'aspiration à un abaissement de l'âge de la retraite ».

« Les premières ont conduit à adopter, en dehors des régimes de retraites, des systèmes de garantie de ressources pour les salariés du commerce et de l'industrie qui s'analysent, en réalité, comme une retraite complète dès 60 ans sous la condition d'une cessation d'activité. Il est tout à fait probable que cette garantie sera reconduite. Cet accord, les assouplissements concernant certaines catégories de travailleurs, l'existence de régimes spéciaux, aboutissent aujourd'hui à une forte diminution des taux d'activité entre 60 et 65 ans ».

« La revendication d'un abaissement de l'âge de la retraite repose quant à elle sur des motivations complexes : aspiration à un progrès social incontestable dans la mesure où cet abaissement correspondrait à la possibilité d'entrer en jouissance plus tôt d'une pension à taux plein ; aspiration au « repos » aussi, parfaitement compréhensible alors qu'une large partie des travailleurs ont commencé leur activité professionnelle très tôt, avec des conditions de travail difficiles et des durées de travail longues. Il ne fait aucun doute que la revendication d'un abaissement de l'âge de la retraite constitue une aspiration très profonde, un fait de société qui ne peut être méconnu ».

« La conjonction de ces deux éléments favorise un abaissement de fait de l'âge de la retraite. L'évolution démographique des toutes proches années ne manquera pas de renforcer cette tendance. Le « groupe charnière » des personnes âgées de 60 à 65 ans a subi une très forte contraction, liée au passage en son sein des générations creuses de la première guerre mondiale, pour atteindre son niveau le plus bas en 1980 ; l'effectif de ce groupe d'âge se relèvera assez vite, mais restera pendant quelques années inférieur à ce qu'il était au début de la crise économique, alors que se présenteront sur le marché du travail les générations nombreuses des années 1960 ».

« Les perspectives démographiques, caractérisées par l'accroissement de la proportion des personnes âgées et par l'alourdissement — l'âge de la cessation d'activité étant supposé constant — du rapport entre population active et population inactive, font apparaître une situation et des besoins tout différents à moyen et long termes ».

« Au plan économique, la conjonction du vieillissement de la population et d'une cessation prématurée du travail entraînerait une diminution de la main-d'œuvre disponible dont les effets, s'ils ne peuvent être prévus avec précision, seraient certainement défavorables au développement de l'activité : tensions et rigidités sur le marché du travail, risques de pénuries sectorielles, développement du travail noir ».

« Au plan financier, les conséquences seraient plus graves et elles peuvent être mesurées de façon relativement précise. Les transferts sociaux liés à la fonction vieillesse se sont accrus dans des proportions considérables au cours des 20 dernières années, passant de 5 % du PIB en 1962 à 10 % aujourd'hui. L'accroissement de ces transferts, dont les retraites constituent la plus grosse part, s'explique aussi, par le passé, par l'amélioration des revenus des retraités. Dans l'avenir, ils subiront l'influence de la modification de la structure par âge, qui entraînera, selon l'évolution de la fécondité, une augmentation de 1 à 2 points du prélèvement sur le PIB : une diminution du taux d'activité des travailleurs âgés ajouterait ses effets à cet alourdissement : dans l'hypothèse où toutes les personnes âgées de plus de 60 ans seraient inactives, il en résulterait, en 2020, un prélèvement supplémentaire de 2 à 3 points sur le PIB. L'accroissement de la charge financière pesant sur les personnes actives serait difficilement supportable ».

« Enfin, l'abaissement de l'âge de la retraite irait à rencontre des efforts qui doivent être poursuivis en vue d'éviter qu'une masse croissante de personnes âgées ne se sente rejetée hors du monde du travail et inutile à la collectivité ».

« Les pouvoirs publics doivent donc s'employer à inverser la tendance qui prévaut actuellement en faveur d'une diminution de l'âge de cessation du travail. C'est une tâche difficile

qui suppose une action persévérante d'information et de persuasion ».

Les conséquences morales du vieillissement démographique, les plus importantes sans doute, n'ont cependant pas été évoquées.

TOUJOURS SUR LE HAUT COMITÉ

De même, au lieu de traiter seulement du statut actuel des étrangers, le rapporteur général a bien mis l'accent sur une politique éventuelle d'immigration, en spécifiant qu'elle ne pourrait plus être unilatérale comme elle l'a été jusqu'ici, mais comme résultat d'un accord avec le pays de départ.

Mais cette nomination et cette réussite, grâce à un rapporteur d'urgence, ont, en somme, consacré l'échec, si prévisible, du Haut Comité, constitué dans le seul désir de satisfaire les uns et les autres.

« VIEILLIR DEMAIN »

La désignation des membres de ce Comité s'est faite dans le même esprit : mettre le plus de monde possible, en choisissant de préférence les personnes s'intéressant aux vieux. Finalement, sur les 24 membres du Comité, tous éminents dans leur spécialité, il n'y avait guère que 2 spécialistes du vieillissement, et même un seul du vieillissement démographique, Paul Paillat, lequel a multiplié les efforts sans être toujours suivi.

Cette absence de compétence a conduit à une grande disparité entre les diverses parties du rapport.

LA PREMIÈRE PARTIE

Nous y trouvons, à côté d'illusions courantes d'optique sociale, des observations réfléchies. Citons, par exemple, le passage relatif aux dépenses sociales pour la vieillesse 10 % du produit intérieur brut¹.

« L'État retraçant l'effort social de la Nation (ESN) évalué, pour 1978, les dépenses sociales à 549,5 milliards de francs, dont 209,9 milliards pour la vieillesse. Le produit intérieur brut ayant été cette année-là de 2.128,2 milliards, « l'effort social » a donc représenté 25,8 % du PIB, et les dépenses pour la vieillesse 9,9 %. Comme il ressort des prévisions citées ci-après, le seuil de 10,5 % devrait être atteint en 1980 ».

« La « fonction vieillesse » représente une masse impressionnante de transferts sociaux : pensions de retraite, allocations non contributives, actions sociales ».

« Tels qu'ils sont mesurés par l'ESN, ces transferts ne bénéficient pas tous à des personnes âgées de plus de 65 ans, ni même de 60 ans : pensions de retraite versées au-dessous de 60 ans par certains régimes spéciaux, pensions de réversion. La mesure de 209,9 milliards de francs est donc approximative, mais elle correspond pour l'essentiel à des dépenses effectuées pour les personnes âgées ».

« La quasi-totalité de ces dépenses est faite de prestations en espèces : retraites, pensions de réversion, allocations non contributives. En 1976, les dépenses d'action sociale proprement dites ne représentaient guère que 4 % du montant de la fonction vieillesse ».

« Les moyens financiers mis à la disposition de l'action sociale en faveur des personnes âgées restent modestes, comparés à la masse des pensions : de l'ordre de 4,5 milliards de francs en 1976, de plus de 6 milliards en 1979. Mais il faut tenir compte aussi du fait que le système de santé héberge des personnes âgées pour des raisons où il est difficile de départager ce qui tient au social et ce qui tient au médical. Si l'on prend ainsi en compte les 35.000 personnes de plus de 60 ans présentes au 31 Décembre 1977 dans les hôpitaux psychiatriques, les quelque 18.000 lits de services de chroniques occupés pour leur très grande partie par des personnes âgées, les moyens et longs séjours qui se sont développés à un rythme rapide entre 1976 et 1979 (près de 8.000 moyens séjours et plus de 30.000 lits de longs séjours) et, enfin, la proportion importante de personnes âgées présentes dans les lits de services de médecine générale (peut-être 50 % en CHR mais pas loin de 80 % dans les hôpitaux locaux), on atteint grossièrement une estimation qui peut atteindre 9 milliards de francs. Somme qu'on peut légitimement hésiter à imputer à la fonction santé, comme nous y inviterait la seule prise en considération du type de dépenses effectuées. Il faut garder à l'esprit qu'on évalue ainsi le coût d'une réponse médicale hospitalière donnée actuellement par notre société et notre système institutionnel aux besoins médico-sociaux liés au vieillissement ».

« Ce nonobstant, les dépenses de la « fonction vieillesse » dans l'effort social de la Nation se composent essentiellement de prestations en espèces. Leur progression a été beaucoup plus rapide que celle de la production. La fonction vieillesse est ainsi passée de 5 à près de 10 % du PIB en 18 ans ».

¹ En bonne règle, il eût fallu les comparer au produit intérieur *net*, ce qui eût donné un pourcentage de 11 à 11,5 %.

DÉPENSES SOCIALES DE VIEILLESSE ET PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

	1962	1974	1978
Produit intérieur brut (GFRF courants)	361,2	1278,3	2128,2
Fonction vieillesse (GFRF courants)	18,3	102,0	209,0
% PIB	5,07	7,98	9,86

« En rapportant l'évolution des dépenses à celle du PIB, nous éliminons l'augmentation nominale due à l'inflation et ce qui, dans l'augmentation réelle, correspond à la croissance économique globale. On voit alors que *les dépenses ont pour ainsi dire doublé par rapport au PIB de 1962 à 1978*. Dans cette évolution, le vieillissement de la population n'a joué qu'un faible rôle »

« Ce qui a compté est surtout le fait que la population âgée a été de mieux en mieux couverte par les régimes de retraite ; les générations qui sont arrivées à la retraite pendant cette période, avaient cotisé plus longtemps que celles qui les précédaient. À cette « montée en charge » des régimes s'est ajouté l'effet de nombreuses réformes survenues au cours de la dernière décennie ».

FORTE DÉVIATION EN DEUXIÈME PARTIE

Nous sommes donc assez bien renseignés mais, dans la 2^e partie, confiée à un autre rapporteur, le ton change ; comme pour le *Haut Comité de la Population* et pour les mêmes raisons, l'objectif est avant tout de *rassurer*.

Dès lors, le vieillissement ne serait pas l'épouvantail annoncé, de sorte que l'amélioration du sort des vieux n'est pas menacée (et pourrait même être accentuée, est-il sous-entendu ou compris). Intention louable, mais les faits sont sollicités au point que l'objectif est lui-même involontairement compromis.

La période de 2005-2020 est qualifiée « d'horizon commode », terme singulier, puisque c'est en l'an 2010 seulement que commence la grande poussée de vieillissement. C'est en 2035 que les nés en 1970 (encore nombreux) auront 65 ans. Les calculs sont faussés par ce choix complaisant. Un horizon égal à la vie d'un homme semble du reste s'imposer ; les octogénaires de 2060, qui naissent cette année, auraient des raisons de s'inquiéter pour leurs vieux jours, s'ils en avaient conscience.

Même dans cet horizon restreint, il survient des changements que le rapport sous-estime encore. C'est ainsi que « l'effet direct sur les dépenses de santé est très faible », dit le sous-titre et même « insignifiant », selon le texte. L'augmentation annoncée est cependant de 7,1 % sur la consommation médicale par personne. En outre, le calcul est fait à « éventail constant. », alors qu'il s'élargit peu à peu, les thérapeutiques aux âges élevés devenant de plus en plus onéreuses. D'ici l'an 2036, le nombre des plus de 65 ans doit augmenter de 38 % et leurs dépenses de santé davantage. Tout cela est dissimulé dans les replis d'une exposition conçue dans un but précis.

Sur la charge des retraites, même dilution. Nulle part ne se trouve, au moins en première approximation, la simple règle de trois : à fécondité constante (1,8 enfant par femme), les plus de 65 ans passent de 13,5 % en 1980 à 19,0 % en 2030 (perspectives de l'INSEE prolongées), soit un accroissement proportionnel de 41 %. Le rapport clef de la charge d'un vieux pour la Sécurité Sociale à celle d'un jeune (2,5) n'est d'ailleurs pas davantage indiqué. Ce rapport 2,5 (ou 2,7), qui vaut tant pour les frais de maladie que pour les charges de « revenu » (retraite et allocations familiales), ne figure d'ailleurs dans aucun document.

Avec l'amélioration espérée des retraites, les charges pourront monter, dit le rapport, de 10 % du PIB jusqu'à 17,1 %, en dépit d'une forte augmentation du travail féminin ; c'est loin d'être négligeable, nous semble-t-il. Encore ne s'agit-il toujours que de l'an 2020 ; les classes pleines nées en 1946 n'entrent que très partiellement dans le champ.

Tout peut s'arranger, est-il ajouté, au moyen d'un faible progrès de productivité ; c'est là un baume bien connu, mais dangereux, car tous les problèmes se résolvent facilement par ce moyen. Mais il y a aussi des facteurs jouant à l'inverse. Il faut suivre un peu l'évolution dans le monde au lieu de rester dans le seul hexagone. En tout cas, le calcul complet des ressources et des charges n'est pas présenté, alors qu'il devrait figurer en bonne place.

Le souci d'aider les vieux, l'insuffisance actuelle de leurs ressources ne sont pas en question, mais que ces ressources soient menacées par le vieillissement n'est pas moins évident. Le souci de rassurer risque d'ailleurs de manquer son but, car les vieux pourront être victimes de cette insouciance.

LE VIEILLISSEMENT ET LE REJET

Du reste, nous retrouvons la même phrase singulière que dans le rapport du Haut Comité : « Ni la France ni la population française ne vieillissent réellement » ; elle confirme curieusement les effets moraux du vieillissement et le refus de voir.

Le vieillissement démographique a, en effet, la propriété, encore peu connue, de provoquer une inhibition, un refus de savoir, un phénomène de rejet. Les exemples abondent. Cette idée déplaisante, il faut s'efforcer de la chasser, et l'inconscient s'en charge aisément. *Le rejet a donc joué assez largement.* En introduisant ces déviations, les auteurs des rapports (ou plus précisément des parties de ces rapports concernant les conséquences du vieillissement pour la Sécurité Sociale) ont curieusement démontré le phénomène qu'ils contestent.

UNE CONCLUSION BIEN DIFFÉRENTE

Nous voilà loin du remarquable rapport Laroque de 1961, consacré, il est vrai à la vieillesse plus qu'au vieillissement, lorsqu'en 3^e partie, un sursaut se manifeste : nouveau changement d'optique et de ton. Nous lisons par exemple : « pour que la France ne craque pas sous la poussée du vieillissement, il faut que la France change et que la vie des Français change » ; des précisions seraient certes utiles, et, de même, quand nous lisons après les baumes précédents, que la « notion d'âge de la retraite n'a plus de sens », nous nous trouvons devant un beau chantier. C'est déjà quelque chose que de détruire.

Cette 3^e partie souligne aussi « la nécessité d'une prise de conscience de la réalité présente et des évolutions présentes ». Ce serait le moment de traiter un peu moins légèrement les effets moraux, ignorés, refusés par une singulière ignorance de l'Histoire, mais nous n'y sommes pas encore. Voici en attendant un passage qui témoigne du chemin accompli :

« Adapter la société à sa nouvelle composition par âges. Il ne faut pas davantage attendre — et ce sera le dernier thème de ce rapport — pour que la société tout entière s'adapte à la poursuite, puis à l'accélération, du vieillissement de la population ».

« Une politique d'information est d'abord nécessaire. S'il est défavorable à un « ministère du troisième âge », le groupe de travail préconise la création d'un « Institut du vieillissement » qui conduirait les recherches qui font défaut et alerterait l'opinion sur certains aspects importants ».

« Il faut par exemple que l'opinion et les décideurs perçoivent l'inégale répartition des générations sur le territoire, la surreprésentation des femmes dans la population âgée, la réalité des perspectives démographiques que l'on a ici présentées, et qui contredisent les idées fantaisistes qui courent les rues. Il faut aussi apprendre aux Français que le vieillissement ne commence pas à 60 ans, et qu'il a une composante sociale ; que l'évolution de la fécondité ne pose pas d'abord le problème du nombre des personnes âgées par rapport aux actifs, mais des questions plus vastes liées à la déformation d'ensemble de la structure par âges.

« Ces rappels, ou ces idées neuves pour beaucoup, contribueront à relativiser les notions de « troisième âge » et de « quatrième âge », et à ébranler le schéma de spécialisation des âges qui bloque, on l'a dit, les évolutions rendues précisément nécessaires par le vieillissement démographique ».

« L'information doit être sereine ; elle doit éviter de dramatiser, et contribuer à combattre le spectre du vieillissement qu'amplifient à plaisir les médias. Elle doit en revanche inciter au changement, en permettant aux Français de mieux voir pourquoi et comment le pays doit s'adapter à sa nouvelle composition par âges ».

« La France doit dès à présent s'organiser pour faire bon ménage avec les populations âgées de demain ».

« C'est vrai par exemple dans les entreprises. Combien d'entre elles voient venir la déformation de la pyramide des âges de leur personnel ? On sait pourtant que la part des actifs de 35 à 54 ans dans l'ensemble de la population active, qui était de 38,7 % en 1962 et qui est de 40,1 % aujourd'hui, passera à 50,7 % en 2000. Une main-d'œuvre plus âgée, en période de mutations technologiques rapides, voilà qui mérite réflexion pour qui réfléchit à long terme sur les modes de production et les investissements. Voilà qui devrait aussi réconforter notre plaidoyer pour un recyclage plus tardif des salariés de tout rang ».

« Le moment paraît venu où les entreprises devront faire un bilan sur la manière dont l'âge intervient dans les relations du travail, et où ces questions devront être introduites dans les négociations et conventions collectives. Le groupe de travail suggère par ailleurs l'adoption d'un programme d'adaptation des postes de travail et des techniques de production aux salariés âgés, et la révision des conditions de carrière et d'ancienneté en fonction de la nouvelle composition démographique de la population active ».

« Si, du point de vue de la politique de l'emploi et de la production, la démographie n'est pas prise en compte à temps, les désadaptations s'aggraveront ; elles pourront réduire la productivité, aggraver le chômage des travailleurs âgés et exiger, dans le même temps, un nouvel et absurde appel à une main-d'œuvre immigrée ».

VUE D'ENSEMBLE SUR LES DEUX COMITÉS

La création de ces deux comités traduit certes l'intention du Gouvernement d'être renseigné sur le présent et quelque peu sur l'avenir. Mais, en raison du mode de formation de ces deux comités, le résultat n'a pas répondu au désir initial.

Une raison importante, sinon majeure, de cet échec résulte de la confusion si fréquente, dans nos habitudes nationales, entre *l'expert et l'avocat*. En matière judiciaire, la distinction est cependant bien établie : c'est à un expert que l'on demande d'examiner si la poudre dont les parcelles ont été trouvées sur la blessure de la victime est identique ou non à celle qui se trouve dans les cartouches de l'arme saisie. L'accusation et la défense peuvent ensuite reprendre la question soit en s'appuyant sur l'expertise soit en contestant sa portée, mais, en aucun cas, elles n'interviennent dans son exécution. En matière économique, la confusion est à peu près constante, ce qui explique une partie importante de nos déboires. Parfois aussi l'expert est si attaqué qu'il n'ose plus, devant le ton des parties, aller jusqu'au bout de ses conclusions.

Finalemment l'effort, nullement négligeable, du Gouvernement, est loin d'avoir atteint son but. D'autre part, le style dans lequel sont rédigés les rapports, l'absence d'un résumé assorti de graphiques clairs, n'ont pas permis une diffusion suffisante dans l'opinion. Or, *l'information est, en cette matière, fondamentale.* Le code de la famille, en 1939, qui a eu de si beaux résultats dès 1942, avait été promulgué par voie d'autorité ; c'était en quelque sorte une manifestation technocratique, que justifiaient les circonstances tragiques du temps. Aujourd'hui, nous devons jouer à fond la carte de la liberté et, pour cela, informer sans relâche. Pour que les Français prennent bien leur sort en main, pour qu'ils choisissent la bonne route, il est essentiel que toutes les routes, les bonnes et les mauvaises, soient bien tracées. *Cela s'appelle la démocratie.*

Alfred SAUVY

Ce texte est libre de reproduction sous réserve de conserver l'indication des sources et notamment du site web www.population-demographie.org - © 2005 Population et Avenir

Mots-clés *Key words* : Démographie, population, France, retraite, natalité, vieillissement, activité, main-d'œuvre, information, opinion, PIB, experts, politique.

Ce texte d'Alfred Sauvy, *Vues et illusions sur la France de demain*, a été publié par l'A.P.R.D. (Association Pour la Recherche et l'information Démographique) en 1980.

Bibliographie pour aller plus loin :

- Dumont (Gérard-François), *Les populations du monde*, Paris, Armand Colin, 2^e édition, 2004. (<http://www.population-demographie.org/infos4.htm>)
- Dumont (Gérard-François), *Les migrations internationales, les nouvelles logiques migratoires*, Paris, Éditions Sedes, 1995. (<http://www.population-demographie.org/infos4.htm>)
- Dumont (Gérard-François), *La population de la France, des régions et des TOM-DOM*, Paris Éditions Ellipses, 2000. (<http://www.population-demographie.org/infos4.htm>)
- Dumont (Gérard-François), *Démographie. Analyse des populations et démographie économique*, Paris, Éditions Dunod, 1992.